

Comparativement à 2005, on observe un rajeunissement du corps enseignant dans l'enseignement ordinaire et plus particulièrement dans l'enseignement spécialisé, dont le développement est plus important que dans l'enseignement ordinaire.

Au secondaire, les enseignants recrutés entre 1975 et 1985 partent progressivement à la retraite, provoquant le rajeunissement des enseignants en activité.

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en « équivalents temps-plein »¹ (ETP), prestés ou non, rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles².

Pyramide des âges des enseignants (ETP) en 2015 en comparaison à 2005 (fig. 28.1)

Les pyramides comparent les distributions des âges chez les hommes et chez les femmes pour chaque niveau d'enseignement. La situation de janvier 2005 en vis-à-vis de celle de janvier 2015 permet de mesurer l'évolution récente. Les ETP relatifs aux personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite³ (DPPR) ont été identifiées séparément des autres.

Une minorité d'enseignants de la tranche 58-59 ans est encore en activité, la majorité ayant opté pour une DPPR. Ce fait apparaît déjà en 2005 et se maintient en 2015. L'enseignement spécialisé fait cependant exception.

À partir de 60 ans, âge minimum de départ définitif à la retraite, le nombre d'enseignants en activité devient marginal, surtout aux niveaux maternel et primaire. Cette situation est cependant appelée à évoluer au cours des prochaines années en raison de la récente réforme fédérale des pensions, qui limite les possibilités de prendre sa retraite avant 62 ans.

En 2015, le nombre d'enseignants toujours en activité à l'âge de 55, 56 et 57 ans est en forte augmentation à tous les niveaux d'enseignement. Ce phénomène est la conséquence logique du nouveau régime de DPPR entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012, lequel ne permet plus, pour les enseignants nés après 1956, que des départs à temps partiel entre 55 et 57 ans, et ce dans une limite de temps stricte, variable en fonction de l'ancienneté. Cette constatation s'étendra aux enseignants de 58 ans au cours de l'année prochaine.

Au niveau maternel, le personnel enseignant, à 97 % féminin, présente, en 2015, une distribution des âges assez élançée avec un maximum à 43 ans. Celui-ci correspond à un « pic » de la population scolaire maternelle observé entre 1993-1994 et 1995-1996. Par rapport à 2005, un certain vieillissement se fait sentir chez ces enseignants puisque leur âge moyen hors DPPR est de 40,4 ans en 2015 (+0,4 année par rapport à l'année dernière) alors qu'il était de 37,8 ans en 2005. La forte croissance de la population scolaire maternelle observée depuis 2009-2010 (+4,7 %) commence toutefois à se répercuter sur la base de la pyramide et devrait provoquer un élargissement de celle-ci dans les années à venir, accompagné d'un rajeunissement global des enseignants de ce niveau d'enseignement.

Au niveau de l'enseignement primaire, le personnel enseignant est majoritairement féminin (82 % en 2015 et 79 % en 2005). La distribution des âges présente deux creux, le premier au niveau des 45-49 ans, déjà perceptible

en 2005, et un second au niveau des 33-37 ans. Ceux-ci s'expliquent principalement par les fluctuations de la population scolaire, laquelle a connu ses niveaux les plus bas entre 1989-1990 et 1992-1993 et entre 2004-2005 et 2006-2007.

À ce niveau, l'âge moyen hors DPPR n'a pas vraiment évolué : 39,5 en 2015 (+0,2 année par rapport à l'année dernière) contre 38,2 en 2005. Les enseignants de 20 à 30 ans voient leurs effectifs augmenter, conséquence des recrutements intervenus depuis 2006-2007 induits par l'accroissement de la population scolaire et la mise en œuvre des mesures visant à renforcer l'encadrement en primaire, puis l'encadrement différencié à partir de 2009-2010.

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, le personnel enseignant masculin représente 37 % (41 % en 2005), mais le recrutement de ces 10 dernières années indique une poursuite de la féminisation. La pyramide des âges, qui était très vieillissante en 2005, devient plus équilibrée avec les départs progressifs à la retraite des enseignants engagés massivement dans les années 1970, pour faire face aux besoins nés de l'augmentation démographique (baby boom) et de la mise en place de l'enseignement rénové.

On observe 2 concavités dans la pyramide 2015 : entre 45 et 48 ans d'une part, et entre 35 et 40 ans d'autre part. Celles-ci correspondent à des creux dans la population scolaire observés en 1992-1993 et en 1999-2000, mais également, dans le premier cas, aux mesures de rationalisation de 1995-1996 et 1996-1997 qui ont pesé sur les recrutements.

L'âge moyen hors DPPR de 41,9 en 2015 (inchangé par rapport à l'année dernière) est en diminution par rapport à 2005 qui présentait une moyenne à 42,5. L'évolution de l'âge moyen résulte de l'élargissement de la base de la pyramide, qui devrait se poursuivre dans les années à venir, eu égard à l'accroissement de la population scolaire et aux départs à la retraite. Comme au primaire, l'encadrement différencié et d'autres mesures de renforcement du NTPP, notamment au 1^{er} degré, ont permis le recrutement de bon nombre de nouveaux enseignants.

Pour l'enseignement spécialisé, la forme de la pyramide, dont la base ne cesse de s'élargir, reflète l'augmentation continue de la population scolaire depuis 1992-1993, ainsi que les différentes mesures volontaristes d'augmentation de l'encadrement prises au cours de ces 10 dernières années. Ce développement important a des répercussions sur l'âge moyen qui se situe en 2015 à 40,2 (+0,2 année par rapport à l'année dernière) alors qu'il valait 40,5 en 2005.

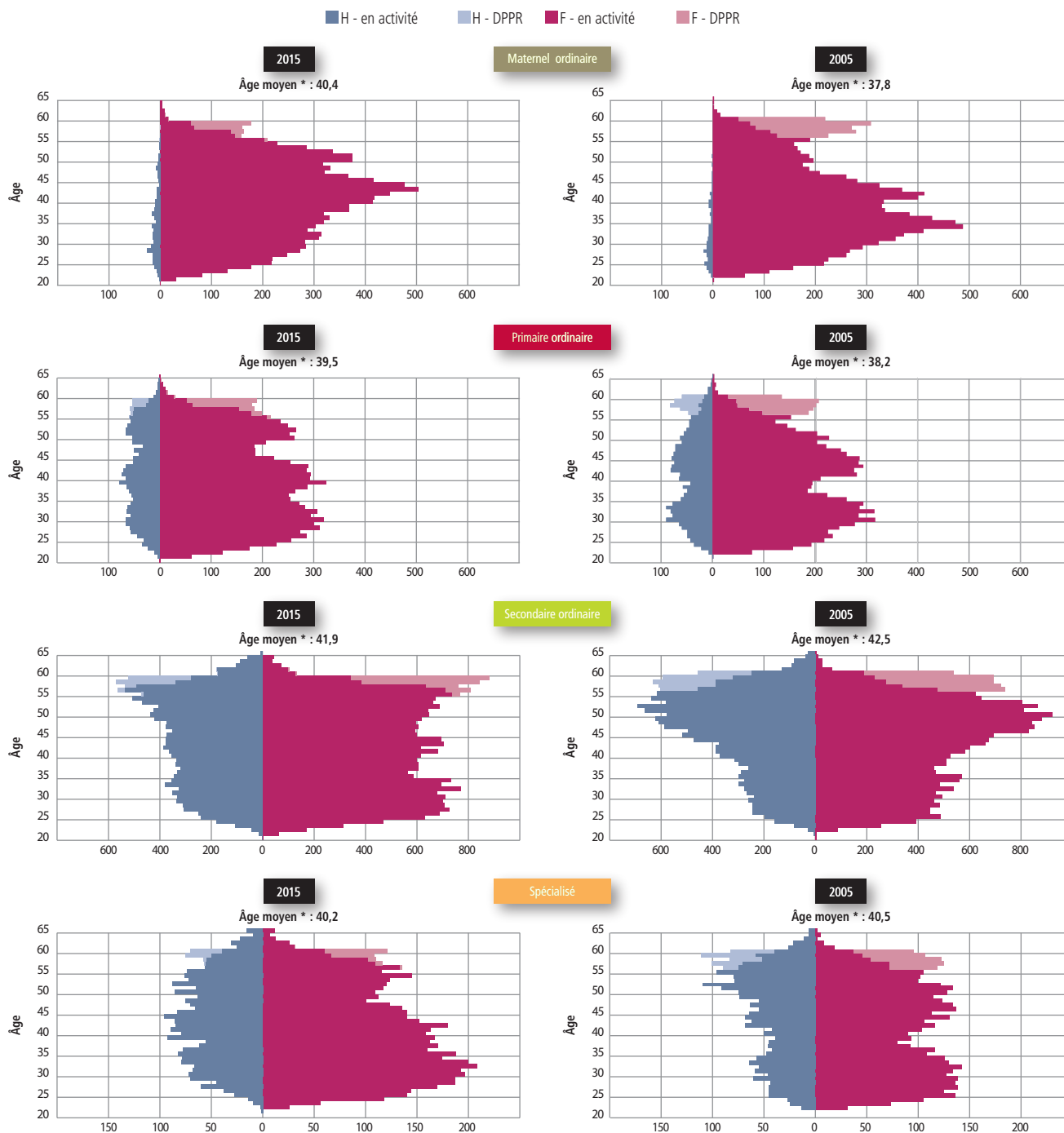
Ici plus qu'ailleurs, la féminisation se poursuit. Les femmes représentent, en 2015, 68 % des enseignants du spécialisé, contre 65 % en 2005.

1 Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

2 Le nombre d'enseignants « équivalents temps-plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps-plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie, maternité, etc. ; soit 4 % des enseignants hors DPPR.

3 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10vicies de l'Arrêté Royal n° 297 du 31 mars 1984.

28.1 Pyramide des âges des enseignants (ETP) selon le niveau d'enseignement en 2015 en comparaison à 2005



En 2015, l'âge moyen des enseignants du maternel ordinaire est de 40,4 ans ; en 2005, il était de 37,8 ans.

* Il s'agit de l'âge moyen des enseignants, pondéré par leur charge (ETP). Ainsi, un mi-temps compte-t-il pour 1/2 dans le calcul de la moyenne, alors qu'un temps plein compte pour 1.